

République française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

41 rue Roger Salengro
Occupation du domaine Public

Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu les Articles L 2211-1, L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu le Code de la route, article R 411-1,

Vu le règlement de la voirie communale du 12 janvier 2000,

Vu la demande Madame LAURENT Christelle, domiciliée 22 rue principale à Avesnes Chaussoy 80140, de déposer un échafaudage sur le domaine public devant le 41 rue Roger Salengro à CAMON afin de réaliser une pose d'enseigne,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons pour donner suite aux travaux :

Arrêté

Article 1 : Madame LAURENT Christelle est autorisée à déposer un échafaudage sur le domaine public au 41 rue Roger Salengro à CAMON, le vendredi 29 mai 2026.

Article 2 : L'échafaudage sera installé de manière à ne pas faire obstacle ni à l'écoulement des eaux, ni au libre accès des bouches à incendie et des propriétés riveraines. Il devra être signalé jour et nuit, un passage de 0.90m de largeur devra être respecté sur le trottoir ou le cas échéant aménagé pour la sécurité des piétons.

Article 3 : Madame LAURENT sera responsable pour les accidents ou incidents résultants des travaux et de l'entrave créée sur le domaine public.

Article 4 : Dès la fin de l'occupation du domaine public, le permissionnaire devra nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages éventuels provoqués par l'occupation.

Article 5 : la présente autorisation est précaire et révoquable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics.

Article 6 : La présente autorisation ne dispense pas de se conformer aux dispositions édictées par le Code de l'Urbanisme.

Article 7 : - Monsieur le Maire de CAMON,

- la Police Municipale, l'entreprise exécutant les travaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont :

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Somme,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 080-218001576-20260512-AR202605006-AR



- La Police Municipale,
- Madame LAURENT,
- Monsieur CARPENTIER Robert, adjoint à la voirie.

Fait à CAMON, le 12 mai 2026.

Stéphane TELLIEZ
Maire de CAMON

AR n° 2026-05-006

A handwritten signature in black ink, followed by a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CAMON' at the top and 'SOMME' at the bottom, with a central emblem.